

EXTRAITS* du PV du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 18 novembre 2020

* le PV intégral a été affiché et peut être consulté à la mairie

Présents : Tous les conseillers

Secrétaire : Alain DUVAL

La réunion est tenue dans la salle des fêtes, à huis clos en raison de la pandémie.

APPROBATION DU PV DU 02/10/ 2020

Le Procès Verbal est approuvé à l'unanimité.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VEXIN-NORMAND

a) Changement de siège social :

Considérant le souhait de la Communauté de communes du Vexin Normand de changer son siège social afin de le mettre symboliquement au centre du territoire communautaire à Etrépagny pour les raisons suivantes :

- qu'il soit le lieu où sont déjà situées les Directions tournées vers les services à la population, aux familles, aux usagers et aux entreprises du territoire :
 - Direction des Familles avec les ACM/Adothèque ;
 - Direction de la Lecture Publique avec la Ludo Médiathèque communautaire
 - Espace France Services/Pôle Promotion de la Santé
 - Direction des Services Techniques (Voirie/Maintenance)
 - Direction de l'Environnement (Spanc, Opah)
 - Pôle Leader/Pôle Développement Economique
- qu'il représente par ailleurs, en termes d'image, un bâtiment à image positive car ayant fait l'objet d'une réhabilitation patrimoniale de grande qualité ;
- qu'il matérialise enfin, un équilibre territorial avec la ville centre de Gisors ;

Il est proposé au conseil municipal d'approver la modification statutaire, changeant en son article 2 le siège communautaire et le localisant à 3 rue Maison de Vatimesnil, 27150 Etrépagny.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve cette proposition à l'unanimité.

b) Transfert de la compétence P.L.U (Plan Local d'Urbanisation).

Considérant le souhait de la Communauté de communes du Vexin Normand de ne pas se saisir de compétences communales qui enlèvent notamment aux communes la maîtrise de leur foncier, de leur aménagement de l'espace et donc *in fine* de leur avenir ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.

EGLISE : DEVIS COMPLÉMENTAIRE de MENUISERIE

Un devis complémentaire de la menuiserie Benjamin DURAND de 600 € HT et 720 € TTC est

proposé au conseil, il porte sur la modification et la repose du trumeau, le remontage et l'habillage en partie basse de l'escalier de la chaire.

Le devis est accepté à l'unanimité.

CURAGE DES FOSSES : DEVIS COMPLÉMENTAIRE :

Un devis complémentaire de la SARL DURAND PROFORET de 186,64 € HT et 223,97 € TTC est proposé au conseil, il représente le curage des fossés sur 57 m rue de l'Église.

Le devis est accepté à l'unanimité.

JARDINS AGRICOLES : CONTRAT LOCATION ET FIXATION DU PRIX.

Quatre habitants de Guerny ont répondu favorablement à l'enquête dont l'objet portait sur la location à la commune d'une parcelle de terrain potager.

Pour la mise en œuvre de ce projet Madame le maire présente au conseil un « contrat de location d'un jardin agricole » avec un loyer de 1€ le m2. Madame le Maire propose également de clôturer partiellement le terrain et de réaliser la fourniture de l'eau.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble du projet.

C.N.A.S. (Comité National d'Actions Sociales)

Le Conseil Municipal du 02/10/2020 a décidé de mettre en place l'action sociale en faveur du personnel en adhérent au CNAS à compter du 02 octobre 2020. Le CNAS nous informe que cette mise en place ne peut se faire qu'en début de semestre. En conséquence, Madame le Maire demande au conseil de reporter au 1 janvier 2021 cette mise en place.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette demande.

QUESTIONS ORALES

- Sécurité routière RUE de la VALLÉE (RD 146) :

Une première réunion s'est tenue à la mairie le 17/11/2020 avec Mme Catherine LEPILLER, MM. Thomas LEPILLER, François LEPEUPLE, Alain DUVAL et Mmes BARRAL-LECLERC et LE LOUP-YRRIEN du Conseil Départemental de l'Eure.

Le but de cette réunion était d'obtenir des informations et des indications de coût pour améliorer la sécurité sur la RD 146.

Concernant les deux débouchés de la rue des Sorbiers de GISANCOURT, il n'est pas possible de limiter la vitesse à moins de 80 Km/h car la route ne traverse pas l'agglomération mais la longe seulement.

Concernant la traversée de GUERNY, il est envisagé d'installer deux radars pédagogiques au niveau du panneau du rappel de la limitation à 50 Km/h, puis 2 ralentisseurs au niveau de l'ancienne salle des fêtes et au niveau de l'ancien cimetière afin de limiter la vitesse à 30 Km/h à l'abord du carrefour avec la rue de l'Eglise. Selon les spécialistes consultés un panneau de limitation sans ralentisseur serait totalement inefficace.

Il a été décidé :

- de demander, avant la fin de l'année, des devis pour 2 radars pédagogiques et 2 ralentisseurs à des entreprises spécialisées afin d'inscrire ce projet dans le programme des subventions 2021.
- de refaire au printemps un comptage avec enregistrement de la vitesse.

- Vidéo Surveillance :

Sur les 29 communes de la communauté de communes du Vexin Normand 17 Communes (dont Guerny) sont favorables à ce projet, il reste à définir le nombre de caméras nécessaires et à chiffrer le projet.

- Changement du chauffe-eau logement de Monsieur Brasseur :

Madame le Maire remercie M. Philippe Iharassarry pour avoir gracieusement remplacé le chauffe-eau après l'avoir rapporté de chez le fournisseur.

- Changement du radiateur de salle de bain du logement de M Granit :

Le changement a été effectué par l'entreprise Legrand pour un montant de 275 € TTC.

- Fuite à la chaufferie de la Mairie :

Madame le Maire remercie M. Philippe Iharassarry d'avoir réparé cette fuite.

- Proposition d'adhésion à l'office du tourisme communautaire :

Cette adhésion permettrait de valoriser le patrimoine de Guerny, l'inscription est gratuite.

- Nuisances Sonores du Container à Verres :

Après l'avoir interrogé, le SYGOM a indiqué qu'il n'y a pas de réglementations sur la distance entre les habitations et le container. Cependant la commune regarde la faisabilité du déplacement de ce container. La difficulté est de trouver un emplacement qui permette les manœuvres en toute sécurité des particuliers et de l'entreprise qui vide le container.

- Projet de passerelle sur l'Epte :

Madame le maire informe d'un projet de passerelle piétons/vélos que Saint Clair sur Epte souhaite réaliser à ses frais dans le but de réaliser la liaison entre la voie verte et le parking de la salle des fêtes L'HERMITAGE.

- Défibrillateur :

Lors de l'inspection de la sécurité des installations de la mairie et de la salle des fêtes, les pompiers ont rappelé l'obligation pour la commune d'installer un défibrillateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h50.